



Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale du Travail 15 mars 1966

COMPTE RENDU CGT de la Commission Paritaire de Négociation du 14 MARS 2016

Organisations syndicales présentes : CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC **Absente** : SUD

Ordre du jour :

- ✓ Validation du relevé de décisions de la CNPN du 9 février 2016
- ✓ Politique salariale 2016
- ✓ Copil Santé : point d'étape
- ✓ Prévoyance
- ✓ Questions diverses

Politique salariale 2016

Comme annoncé lors de la dernière Commission Nationale Paritaire de Négociation du 9 février 2016, **la CGT et FO rappellent qu'elles négocieront uniquement sur la question de la politique salariale 2016.**

L'intersyndicale CGT, FO et SUD avaient prévenu les employeurs : sans proposition concrète de leur part avant la négociation de ce jour, elle n'assisterait pas aux négociations. Ne voyant rien venir, elle a dû relancer les employeurs quelques jours avant la tenue de cette CNPN pour finalement recevoir une proposition d'avenant totalement indécente : une augmentation de la valeur du point, à compter du 1^{er} décembre 2016, de 3,76 € à 3,78 €, soit une hausse de 2 centimes d'euro !!!

Autant dire, encore une année blanche pour la politique salariale !

La CGT rappelle que, selon la DARES, la perte du pouvoir d'achat pour les salariés de notre secteur est estimée à 26 % depuis 1999, la proposition d'avenant intersyndicale CGT, FO et SUD (d'une valeur du point à 4 € à partir du 1^{er} janvier 2016 et à 4,32 € au plus tard au 1^{er} janvier 2017) est encore bien loin de combler ce que les salariés ont perdu depuis de nombreuses années.

Les employeurs ne veulent pas entendre parler des propositions revendiquées par la CGT, FO et SUD ; selon eux, il existe un risque que l'avenant proposé à 3,78 € ne soit pas agréé par le ministère puisqu'il est déjà au-dessus de l'enveloppe restante.

L'ensemble des organisations de salariés protestent et demandent, une fois de plus, la preuve qui permet aux employeurs de donner un chiffre aussi élevé du Glissement-Vieillesse-Technicité (0,9 %) ; elles s'étonnent que ce GVT soit immuable année après année.

Une **déclaration liminaire CGT / FO** est lue en séance, avant une demande d'interruption de séance.

A la reprise des travaux, les 5 organisations syndicales de salariés présentes (CFDT, CFE-CGC, CFTC CGT et FO) lisent une **déclaration commune** indiquant leur refus de signer cette proposition d'avenant. Une décision d'avenant unilatérale des employeurs sur cette proposition n'est pas à exclure !...

Prochaine CNPN : 13 avril 2016.

Ordre du jour :

- ✓ Copil Santé : point d'étape
- ✓ Prévoyance
- ✓ Droit syndical

**Prochaine CNPTP : 2 mai,
Départ des délégations CGT et FO.**

oOo